

**Conseil d'administration
en formation pour l'élection
à la Présidence de l'Université de La Réunion**

Arrêté de composition du 8 décembre 2020

**Le Président de séance
Doyen d'âge des membres élus**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les arrêtés de proclamation des résultats relatifs aux scrutins des 24-25 septembre et du 1^{er} décembre 2020 ;
- Vu la délibération n° 2020-74 portant sur la procédure d'appel public à candidatures – personnalités extérieures du Conseil d'administration en date du 17 septembre 2020 ;
- Vu la délibération du 8 décembre 2020 portant élection des personnalités extérieures suite à l'appel public à candidatures ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

Madame	DORAY Bérénice
Monsieur	GRONDIN-PEREZ Brigitte
Monsieur	JAUZE Jean-Michel
Madame	MARIMOUTOU Catherine
Monsieur	MAVINGUI Patrick
Monsieur	MIRANVILLE Frédéric
Madame	NOBECOURT Estelle
Monsieur	PARMENTIER Alexis

Article 2 : Collège B

Monsieur	AIT-AARAB Mohamed
Madame	ANGUE Katia
Monsieur	FROUIN Patrick
Madame	KOENIG LE RIBEUZ Anne-Cécile
Madame	LEROY Julie
Monsieur	MEHOUMOU ISSOP Zoulfikar
Monsieur	MORAU Dominique
Monsieur	VIALE Fabrice

Article 3 : Collège BIATSS

Monsieur	ARQUIER Gaël
Madame	ETHEVE Fabienne
Madame	LIMBADA Hafsa
Madame	MARIAMON Rachelle
Madame	OUMOURI Yasmine
Monsieur	RIVIERE Patrick

Article 4 : Collège Usagers

Titulaires

Monsieur DOUROUGUIN Tristan
Madame GRONDIN Ketty
Monsieur HOAREAU Esli
Madame PONAPIN EGAMBARAREDDY Indira
Madame POTHIN Samantha
Monsieur ZAKHARATOS Alexandros

Suppléants

Monsieur CHAPELET Hugo
Madame DIJOUX Nina
Monsieur MANANT Stéphane
Madame TURPIN Appoline
Madame DIJOUX Marina
Madame FONTAINE Emmanuel

Article 5 : Collège des personnalités extérieures nommées

Titulaires

Madame GAUTHIER Claude-Anne
Monsieur JEUFFRAULT Eric
Madame NOEL Nathalie
Madame SOUBADOU Marie-Lyne

Suppléants

Madame BONET-KERRACHE Armelle
Monsieur ARNAUD Nicolas
Madame ABOUBACAR-VITRY Faouzia
Madame HENRY Jacqueline

Article 6 : Collège des personnalités extérieures élus

Monsieur HONORE Marc
Madame LOYHER Jeanne
Monsieur MAILLOT Karl
Monsieur VIELLEUSE Gilbert

Article 7 : Présidence du Conseil d'administration

La réunion du Conseil d'administration relative à l'élection présidentielle 2020 est présidée par le Président sous réserve qu'il ne soit pas candidat.

Le cas échéant, la présidence du Conseil d'administration nouvellement élus et ceux d'ores et déjà désignés est assurée par le doyen d'âge des membres élus du Conseil d'administration.

Article 8 : Participation du Recteur Chancelier


La Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, assiste à cette séance du Conseil d'administration.

Article 9 : Bureau de vote d'assistance aux opérations électorales

Le président de séance est assisté d'un bureau de vote composé du plus âgé et du plus jeune des membres du Conseil d'administration en exercice.

Article 10 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.



Fait à Saint-Denis, le 8 décembre 2020

**Le Président de séance
Doyen d'âge des membres élus
au Conseil d'administration
Pr. Jean-Michel JAUZE**